Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260710-DEL10072026_058-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2026

L'An deux mil vingt-six, le dix juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trois juillet deux mil vingt-six, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie José TOULLEC, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Roger CARNOT, Mme Odile LE CANN, M. Denis BARGUIL, Mme Lénaïg LESCOAT, M. Rayan LE CALLOCH, M. Christian DIEHL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Michel ROUAT, Mme Claudine KERVRAN, M. Erwan LE ROUX, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, Mme Katie LE ROI, Mme. Frédérique VIVIEN, Mme. Sabrina TUAL, M. Frédéric GUELT, Mme Amalia KERLÉO, M. Victor CARRIOU,

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à M. Patrice CHAVRIER,
M. Michel LE BERRE, excusé
M. Fabien HAVARD, excusé, a donné pouvoir à M. Romuald FEVRIER,
Mme Linde MISSAAR, excusée a donné pouvoir à M. Rayan LE CALLOCH,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Christian DIEHL comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260710-DEL10072026_058-DE

DEL10.07.2026-058 : Budget Général – Décision modificative n°1 – Emprunt pour les travaux de l'école Mona OZOUF

Considérant qu'il est dans l'intérêt financier de la Commune de souscrire un emprunt dont le montant correspond à celui prévu dans notre prospective pluriannuelle d'investissement pour le financement de l'école Mona-Ozouf et, ce, dans sa totalité au cours de l'exercice 2026, ce qui était initialement prévu sur deux années ;

Vu l'article L.2122-22 du CGCT ;
Vu la délibération du 20 mars 2026 donnant délégation au maire pour la durée de son mandat pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets ;
Vu la somme de 957 000,00 € initialement inscrite au BP2026,

Il est donc proposé d'affiner les montants prévus au BP2026 comme suit :

INVESTISSEMENT

OPERATIONS DEPENSES	COMPTES	BP2026	DM1	Alloué après DM
117 - Ecole primaire	**2313** Constructions (en cours)	1 457 716,02 €	1 595 000,00 €	3 052 716,02 €

CHAPITRES RECETTES	COMPTES	BP2026	DM1	Alloué après DM
CH16 - Emprunts et dettes assimilées	**1641** Emprunts en euros	957 000,00 €	1 595 000,00 €	2 552 000,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Prend note de cette modification sur le budget général ;

Valide la décision modificative proposée.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Christophe LE ROUX

Le Secrétaire,

Christian DIEHL